

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 octobre 2016

---

PLFSS 2017 - (N° 4072)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° AS301

présenté par

M. Robiliard et Mme Bouziane-Laroussi

-----

### ARTICLE 27

À l'alinéa 17, après la seconde occurrence du mot et des signes :

« mots : « »,

insérer les mots :

« ou dans la convention de divorce prévue à l'article 229-3 du code civil ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cohérence avec l'amendement proposé sur l'alinéa 12.